



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE6

RECEPTION DES TRAVAUX

DECISION DE RECEPTION¹

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage.

smaheine1

Région Nouvelle-Aquitaine – Direction des lycées

B - Identification du titulaire du marché public.

Entreprise Générale Duroc Bâtiment (SAS – SIRET 502 456 789 00015)

Siège social : 72 avenue de l'Industrie – 87000 Limoges

C - Identification du maître d'œuvre.

Dupont1

Cabinet Archi&Co (SARL – SIRET 478 963 215 00045)

25 boulevard de la République – 33000 Bordeaux

D - Objet du marché public.

Travaux de construction du Lycée Victor-Hugo à Poitiers (86).

Lot n°4 : Menuiseries extérieures et intérieures.

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

Réception des prestations du lot n°4 « Menuiseries ».

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

F - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

- ☒ du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du **25/06/2025**, et des propositions présentées le **28/06/2025** par le maître d'œuvre ;
- ☐ de la lettre, en date du, par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

1. ☒ **que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au ...30/08/2025...**

2. ☒ **que la réception est prononcée ;**

2.1. ☒ sans réserve.

2.2. ☐ sous réserve :

2.2.1. ☐ de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° 1 ci-jointe.

2.2.2. ☐ de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° 1 ci-jointe, avant le

2.3. ☐ avec réserve :

2.3.1. ☐ le titulaire doit remédier, avant le, aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° 1 ci-jointe.

2.3.1.1. ☐ Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (*Indiquer le montant de la réfaction.*) :

2.3.2. ☐ les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le

2.3.3. ☐ les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A : À BORDEAUX, ... , le **30/06/2025**...

Signature



Liste des :

- ☐ épreuves non concluantes
- ☐ prestations non réalisées
- ☐ imperfections et malfaçons